



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. GUÉVILLE
Mme SAISON, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme ROQUIGNY,
M. LEMAITRE

Absents excusés avec pouvoir : M. DÉMOULINS (pouvoir à M. AUGER)
M. LEFEBVRE (pouvoir à M. LARCHEVÊQUE)
Mme DIOLOGENT (pouvoir à M. CAPRON)
Mme BEAUPERE (pouvoir à Mme MALÉTRAS)
Mme MORIN (pouvoir à Mme ROQUIGNY)

Absents excusés sans pouvoir : M. HOULLET, Mme DUFOUR

Mme VAILLANT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 19 février 2024 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Une question, ajoutée et une question, retirée de l'ordre du jour de la réunion.

Communications du Maire :

- 2 subventions allouées par le Département : 3 250 € pour l'étude relative à l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie, 224 874 € pour les travaux de la phase 1 de l'aménagement du centre-bourg ;
- 7 752 € attribués par l'Etat au titre de la DETR pour la mise en place en 2023 d'un 2nd columbarium au cimetière sud.

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/4/2024 : subvention de 2 071 € au projet cinéma de l'école élémentaire Maurice Genevoix.
- Délibération n°2/4/2024 : subvention de 500 € au gala de boxe organisé par le Ring Olympique Dieppois le 29 juin à la salle de sports de Gruchet.
- Délibération n°3/4/2024 : subventions accordées aux associations pour l'année 2024, pour un total de 32 931 €.
- Délibération n°4/4/2024 : renouvellement de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine pour 2024. Coût : 200 €.
- Délibération n°5/4/2024 : accord pour le recrutement d'un saisonnier au service technique du 1er juillet au 31 août 2024.
- Délibération n°6/4/2024 : mise en place d'une carte d'achat pour les achats de carburant et les achats à distance.
- Délibérations n°7/4/2024 et n°8/4/2024 : renonciation du conseil municipal à exercer son droit de préemption commercial sur les cessions de baux projetées aux 2, 4, 14 et 16 rue de la République.
- Délibération n°9/4/2024 : montant de la redevance d'occupation du domaine public par orange arrêté à 3 962 € pour 2024.



-Délibération n°10/4/2024 : résiliation du marché de maîtrise d'œuvre signé avec EN'ACT Architecture le 17 août 2021 pour le projet de construction d'une salle polyvalente et d'équipements de tennis. 6 185 € d'indemnité de résiliation à verser.

-Délibération n°11/4/2024 : attribution des travaux de création d'un trottoir dans la rue de la République à la société EUROVIA, pour un coût de 38 189 € HT.

-Délibération n°12/4/2024 : accord pour la modification du système de vidéoprotection du parking du centre-bourg, pour un coût HT de 23 661 € (société SNEF).

-Délibération n°13/4/2024 : approbation d'un avenant de 6 591 € HT dans le cadre des travaux d'aménagement du parking des hortensias

-Délibération n°14/4/2024 : adoption du compte de gestion 2023.

-Délibération n°15/4/2024 : adoption du compte administratif 2023.

-Délibération n°16/4/2024 : affectation du résultat 2023.

-Délibération n°17/4/2024 : adoption du budget communal 2024.

-Délibération n°18/4/2024 : accord pour une fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles du budget communal.

-Délibération n°19/4/2024 : vote des taux d'imposition 2024 (taux maintenus).

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 15 avril 2024

Le Maire,

Guy AUGER

